

Commune :

**HOCHSTATT**

Département :

**HAUT-RHIN**



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juillet 2011

**Sont présents** : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Elisabeth HASSLER, Michel GENDRIN, Hugues SCHLIENGER, Jean-Marie FRAN CZAK, Huguette REINAUER, Guy LOCHER, Marie-Rose FOURNIER, David PRINZBACH, Jean-Pierre BADER, Guilaine WEISS, Antoine BACH.

**Sont absents excusés** :

Madame Martine BUIRETTE qui donne procuration à Madame Marie-Thérèse BARTH  
Monsieur Thierry HAENLIN  
Monsieur Mathieu HARTMANN

**Est absent** :

Monsieur Jacques ECKENFELS

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2011
2. Urbanisme
  - ⇒ Déclaration préalable
3. Travaux
  - ⇒ Réhabilitation extérieure de l'église : attribution des marchés
  - ⇒ Carrefour Grand'Rue / rue de Zillisheim : acquisition de matériel urbain
  - ⇒ Travaux de sécurité – Carrefour Route de Didenheim / Rue de Zillisheim
    - Présentation du projet
    - Décision de réalisation des travaux
  - ⇒ Information du Conseil Général
4. Finances
  - ⇒ Renouvellement de la ligne de trésorerie
  - ⇒ Réhabilitation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul : Avenant administratif N°2
  - ⇒ Campagne bucco-dentaire
  - ⇒ Encaissement de chèques
5. Rapport annuels 2010
  - ⇒ sur le prix et la qualité du service public
    - de l'Eau
    - de l'Assainissement
    - d'élimination des Déchets
6. Divers
  - ⇒ Remerciements

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Monsieur Matthieu HECKLEN

## **1. Approbation du procès verbal du 27 juin 2011**

Monsieur BADER revient sur le point 3.1 : « La réforme de la fiscalité de l'urbanisme » afin d'obtenir quelques explications. En effet, le rapport évoque une Taxe d'Aménagement créée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, en lieu et place de l'actuelle Taxe Locale d'Equipeement, alors que le Conseil Municipal est sollicité pour instituer à 5 % le taux de la TLE avec effet immédiat.

Monsieur le Maire lui explique qu'il est important pour les communes de délibérer avant le 30 novembre 2011, d'instaurer le taux applicable, d'ores et déjà au niveau de la TLE, afin qu'ensuite ce même taux soit institué pour la Taxe d'Aménagement, attendant sa mise en place au 1<sup>er</sup> mars 2012.

Si le Conseil Municipal n'avait pas délibéré avant cette date, le taux de la Taxe d'Aménagement aurait été fixé d'office à 1 %.

Ce compte rendu n'appelant pas d'autres observations, est adopté à l'unanimité.

## **2. Urbanisme**

### **2.1. Déclarations préalables**

Deux déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par la Société DOMU NEO, sise à LIMONEST (69760) – 1, rue des Vergers, pour le compte de Monsieur Raphaël SOLLE, domicilié à HOCHSTATT – 21, rue Foltzer pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison située section 03 – parcelle 24.
- Déposée par Monsieur David WILLIG, domicilié à HOCHSTATT – 29, rue de Zillisheim pour la transformation d'une terrasse en véranda, ainsi que pour la réduction d'une fenêtre sur façade de la maison individuelle cadastrée section 03 – parcelle 92.

Un avis favorable a été émis pour toutes ces déclarations préalables.

- Déposée par la Société SOS PHOTOVOLTAIQUE, sise à IVRY SUR SEINE – 26 boulevard Paul Vaillant Couturier pour le compte de Madame Marie-Thérèse WALTER, domiciliée 8 rue Haenlin à HOCHSTATT pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison d'habitation cadastrée section 01 – parcelle 53.

Un avis défavorable a été émis. En effet, ce bâtiment figure à l'inventaire général « MERIMEE » ; il est décrit dans le document annexé du Plan Local d'Urbanisme Hochstatt N° 9.

L'implantation des panneaux devra être conforme aux recommandations du STAP et de la DDT du Haut-Rhin.

### 3. Travaux

#### 3.1. Réhabilitation extérieure de l'église : attribution des marchés

Par délibération en date du 22 novembre 2010, le Conseil Municipal décidait l'inscription au budget 2011 de travaux relatifs à la réhabilitation de l'église paroissiale.

Cette réalisation devant se faire en 5 lots :

- lot N° 1 : Echafaudage
- lot N° 2 : Couverture zinguerie
- lot N° 3 : Traitement de charpente
- lot N° 4 : Crépissage et ravalement
- lot N° 5 : Serrurerie

il chargeait Monsieur le Maire de lancer une consultation par procédure adaptée.

Une publication est parue dans un journal local, ainsi que sur le site internet de dématérialisation : e-marchespublics.com.

La réception des offres était fixée au mardi 12 juillet 2011 à 17 h 00.

A l'issue de cette consultation, le résultat par lot est le suivant :

##### Lot N° 1 : Echafaudage

3 entreprises ont retiré un dossier ; 2 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- ⇒ ECHAPRO à MULHOUSE
- ⇒ LOC'ECHAF à OBERMOSCHWILLER

##### Lot N° 2 : Couverture zinguerie

2 entreprises ont retiré un dossier ; 1 entreprise a transmis une offre, à savoir :

- ⇒ SCHWERTZ à BITSCHWILLER LES THANN

##### Lot N° 3 : Traitement de charpente

1 entreprise a retiré un dossier ; 1 entreprise a transmis une offre, à savoir :

- ⇒ FENNEC à ILLZACH

##### Lot N° 4 : Crépissage et ravalement

7 entreprises ont retiré un dossier ; 4 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- ⇒ KAISER à MULHOUSE
- ⇒ MAMBRE à ALTKIRCH
- ⇒ SCHERBERICH à COLMAR
- ⇒ SONDENECKER à OBERMORSCHWILLER

##### Lot N° 5 : Serrurerie

4 entreprises ont retiré un dossier ; 2 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- ⇒ ROMANN à RANSPACH LE BAS
- ⇒ KLEIBER à ILLFURTH

Monsieur le Maire, en sa qualité de pouvoir adjudicataire, et après avis de la Commission d'Appel d'offres, propose d'attribuer les lots aux entreprises classées les mieux disantes, au regard des conditions de classement du règlement de la consultation, à savoir :

Lot N° 1 : Echafaudage – Loc'Echaf à OBERMORSCHWILLER	18 409,98 € HT
Lot N° 3 : Traitement de charpente – Fennec à ILLZACH	12 667,85 € HT
Lot N° 4 : Crépissage et ravalement – Kaiser à MULHOUSE	56 219,88 € HT
Lot N° 5 : Serrurerie	40 487,00 € HT

et de déclarer le lot N° 2 infructueux pour cause de concurrence insuffisante et offre supérieure au montant limite d'attribution.

Monsieur le Maire confirme que les crédits afférents à ces opérations sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Il rappelle, en ce qui concerne le lot N°2- Couverture/zinguerie que celui-ci comprend la prise en compte de l'ensemble de la zinguerie, la réfection de la toiture du chœur, de la corniche en bois du chœur.

Le Conseil Municipal,  
après délibération,

- décide d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lot N° 1 : Echafaudage – Loc'Echaf à OBERMORSCHWILLER	18 409,98 € HT
Lot N° 3 : Traitement de charpente – Fennec à ILLZACH	12 667,85 € HT
Lot N° 4 : Crépissage et ravalement – Kaiser à MULHOUSE	56 219,88 € HT
Lot N° 5 : Serrurerie	40 487,00 € HT

- déclare le lot N° 2 infructueux ;
- charge Monsieur le Maire de signer les marchés et tous les documents y afférents ;
- charge Monsieur le Maire de procéder à une nouvelle consultation pour le lot N° 2 – Couverture-zinguerie.

### **3.2. Carrefour Grand'Rue / Rue de Zillisheim : acquisition de matériel urbain**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son marché, l'entreprise ATP de HEIMSBRUNN devait mettre en place du mobilier urbain, en l'occurrence :

- une corbeille de propreté,
- une grille d'arbre.

Eléments qui avaient été acquis par ATP auprès de la Société GRAFF, que, suite à « la défection » d'ATP, Monsieur le Maire a sollicité directement, pour l'établissement d'un devis afin de passer commande de ces fournitures.

Le devis s'élève à 1 740,70 € HT, soit 2 081,88 € TTC.

Cette dépense n'est en aucun cas une dépense supplémentaire, mais est prévue dans le marché afférent à l'aménagement des abords de la mairie (1<sup>ère</sup> tranche).

En complément de cette 1<sup>ère</sup> partie, Monsieur le Maire présente l'estimation du reliquat de ce mobilier urbain :

- 2 bancs
- 11 bornes de protection en fonte.

et propose de retenir l'offre présentée par la Société PONTIGGIA pour un montant de 6 961,00 € HT, soit 8 325,35 € TTC.

Les Commissions Réunies, en séance du 19 juillet 2011 ont émis un avis favorable à l'engagement de ces acquisitions.

Le Conseil Municipal,  
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
à l'unanimité,

- accepte les devis présentés respectivement par les Sociétés GRAFF de KOGENHEIM et PONTIGGIA de WITTENHEIM pour l'acquisition de mobilier urbain, de 1 740,70 € HT, soit 2 081,88 € TTC et de 6 961,00 € HT, soit 8 325,35 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer les commandes à intervenir.

Avant de passer au point 3.3, relatif aux travaux de sécurité au niveau du carrefour Route de Didenheim / route de Zillisheim, Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil que la fontaine sera installée au cours de cette semaine et que VEOLIA en effectuera le branchement mi-août.

### **3.3. Travaux de sécurité – Carrefour Route de Didenheim / Rue de Zillisheim**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation et d'amélioration de la fluidité de la circulation du carrefour Route de Didenheim / Rue de Zillisheim à HOCHSTATT.

Ce projet confié au Bureau d'Etudes IVR de TAGSDORF fait suite à une étude complémentaire de sécurité établie par le même Bureau d'Etudes.  
Cette étude a fait l'objet d'un avis favorable des services du Conseil Général.

Monsieur le Maire évoque les différentes actions à entreprendre dans le cadre des travaux de sécurité de ce carrefour :

- le décaissement de la voirie,
- la pose d'un fourreau pour la mise en souterrain des câbles électriques,
- la création de 2 voies de circulation,
- l'aménagement des trottoirs, suite à l'accord pris avec la SCI du Stade ;  
on ne peut réellement parler de création de piste cyclables.

La Société VIALIS a effectué une étude de comptage, et, de nouveaux feux tricolores seront mis en place.

Monsieur SCHLIENGER demande ce qui est prévu au niveau des îlots centraux, il propose un remplissage béton et un petit pavage.

Madame REINAUER s'interroge sur l'opportunité de ces travaux d'envergure, au vu de la prochaine mise en circulation de la contournante reliant Mulhouse à Altkirch

Le coût des travaux est estimé à

- 180 000 € HT	Part communale
- 135 000 € HT	Part départementale
- 25 300 € HT	Maîtrise d'œuvre
- 3 000 € HT	Divers

Le Conseil Municipal,  
après délibération  
décide

- d'approuver le projet tel qu'il est présenté estimé à 208 300 €, soit 249 126 € TTC, honoraires inclus pour la part communale estimée à 135 000 € HT, soit 161 460 € TTC, honoraires inclus pour la part départementale ;
- approuve le plan de financement ci-dessous ;
- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Général une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin ;
- que la dévolution des travaux se fera conformément au code des marchés publics ;
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;
- de fixer les travaux au début du 2<sup>ème</sup> semestre 2011 en fonction des aides départementales.

### PLAN DE FINANCEMENT

<b>PART DEPARTEMENTALE</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux	135 000,00 €	Reversement CG 68	161 460,00 €
TVA	26 460,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>161 460,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>161 460,00 €</b>

<b>PART COMMUNALE</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux HT	180 000,00 €	Subv. Conseil Général	36 000,00 €
Honoraires MO HT	25 300,00 €	Autofinancement	110 000,00 €
Divers	3 000,00 €	Emprunt	69 727,12 €
TVA 19,6 %	40 826,00 €	Retour TVA taux 15,482	33 398,88 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>249 126,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>249 126,00 €</b>

- charge Monsieur le Maire de signer les marchés et toutes les pièces y relatives.

### **3.4. Information du Conseil Général**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa demande adressée au Conseil Général, sollicitant le déclassement de la rue de Zillisheim au niveau de l'inventaire des voies départementales, pour l'intégrer à la voirie communale après en avoir effectué la réfection.

Il précise que d'ores et déjà ce sont les agents communaux qui entretiennent et déneigent cette rue au même titre que toutes celles de la Commune, et, que cette intégration permettra également une prise en compte au niveau des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Par lettre en date du 04 juillet 2011, le Président du Conseil Général a émis un avis favorable à la requête formulée par Monsieur le Maire, précisant que la rue de Zillisheim, étant en impasse, ne présente aucun intérêt pour le domaine public routier départemental et que la Direction des Routes et des Transports se chargera de programmer la réfection de l'enrobé avant déclassement.

## **4. Finances**

### **4.1. Renouvellement d'une ligne de trésorerie**

Par délibération en date du 27 septembre 2010, le Conseil Municipal décidait de contracter, auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de STRASBOURG, une ligne de trésorerie de 500 000 €.

La durée de celle-ci a été fixée jusqu'au 30 septembre 2011. Aussi, afin de pouvoir disposer d'une manne en cas de besoin de financement, Monsieur le Maire propose sa reconduction pour une nouvelle période d'un an.

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,

- décide la reconduction de la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de STRASBOURG aux conditions suivantes :
  - Taux : T4M + marge de 1,10 point
  - Frais de dossier : 500 €
  - Durée : 12 mois
  
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents à intervenir.

### **4.2. Réhabilitation intérieure de l'Eglise Sts Pierre et Paul : Avenant Administratif N2 au marché de maîtrise d'œuvre**

Par délibération en date du 15 mars 2010, le Conseil Municipal décidait d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à ce programme au Cabinet d'architectes HERRGOTT – HEYD et WEBER de MULHOUSE.

Monsieur le Maire rappelle que le coût total des travaux a été estimé à 605 000 € HT sur lequel est appliqué un taux d'honoraires de 9 %.

Le présent avenant a pour but de fixer le coût estimatif des travaux intérieurs, à savoir :

- d'une part, de fixer le montant des travaux de réhabilitation intérieure à la somme de 140 000 € HT ;
- d'autre part, de modifier la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre, en limitant les interventions des bureaux d'études fluides et structure, ceux-ci n'ayant plus de rôle dans les travaux prévus.

Le Conseil Municipal,  
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'avenant N° 2 présenté par le Cabinet d'Architectes HERRGOTT – HEYD et WEBER estimant le montant des travaux intérieurs à 140 000 € HT ;
- fixe la rémunération provisoire du maître d'œuvre à 12 600 € HT, soit le prix estimé pour un taux d'honoraire de 9 % ;
- charge Monsieur le Maire de signer cet avenant.

### **4.3. Campagne de prévention bucco-dentaire**

Le Conseil Municipal, comme les années précédentes, continue à apporter un soutien financier à l'Union Française pour la Santé Bucco-dentaire, pour les enfants fréquentant l'Ecole Maternelle de la Commune.

Pour l'année scolaire 2011 / 2012, cette participation financière s'élève à 2,50 € par élève.

### **4.4. Encaissement de chèques**

La Commune a été destinataire de deux chèques émis par :

- la Sté GROUPAMA à SCHILTIGHEIM d'un montant de 1 081,78 €, en règlement des réparations effectuées sur le véhicule Fourgon Pompe Tonne, endommagé lors d'une intervention des sapeurs-pompiers ;
- la compagnie d'assurance Mut'Est d'un montant de 776,90 € en règlement des indemnités journalières dues à la collectivité pour le congé de longue maladie de Madame Monique LODA, pour la période du 27 février 2011 au 31 mars 2011.

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,  
accepte l'encaissement de ces chèques.

## **5. Rapports annuels 2010**

### **5.1. Sur le prix et la qualité du service public de l'Eau**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'année 2010 présenté par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque ni réserve.

Ce rapport est à la disposition du public à la Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

### **5.2. Sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2010, présenté par la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque ni réserve.

Ce document est mis à la disposition du public à la mairie, aux heures d'ouverture habituelles.

### **5.3. Sur le prix et la qualité du service d'élimination des Déchets**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2010 présenté par la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque ni réserve.

Ce rapport est à la disposition du public à la Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Monsieur LOCHER informe l'assemblée que l'ensemble des rapports est en ligne sur le site internet de la Commune.

Monsieur le Maire explique

- ⇒ qu'en ce qui concerne la Taxe d'Assainissement, il est question d'adopter une part fixe de 30 €, exclusivement sur la partie assainissement.
- ⇒ qu'au niveau du traitement des déchets, une grande réflexion est en cours, quant à l'institution ou non d'une redevance incitative.
- ⇒ qu'au niveau de la distribution de l'eau, une consultation a été lancée pour une nouvelle délégation de service public. Les plis y afférent ont été ouverts le 22 juillet dernier et l'analyse des offres sera menée dans les prochaines semaines.

Monsieur SCHLIENGER revenant sur la collecte des déchets ménagers, demande si le mélange de cartons, papiers et de plastiques n'entraînera pas une augmentation des coûts de traitement.

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'augmentation des déchets papier / plastique, la collecte est menée à un autre moment que celle des déchets ménagers. On a pu constater que le poids de déchets traités a diminué.

Le SIVOM a gelé les prix à la tonne, ainsi que les quantités et tout tonnage retenu sera tout de même à payer par la commune concernée, car la prise en compte se fait au niveau de la quantité pesée de l'année N-1. Ainsi, en 2011, la Commune paie le tonnage de 2009 et non celui de 2010, plus favorable.

Monsieur FRANZAK dit avoir été sollicité par quelques habitants de la Commune qui pensent qu'ils paieront dorénavant moins de taxe parce que le tri est bien fait.

## **6. Divers**

### **6.1. Remerciements**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements parvenus de

- Monsieur Antoine FOLTZER
- Monsieur Raymond PERROT  
pour le panier garni offert par la municipalité à l'occasion de leur 85<sup>ème</sup> anniversaire.
- Madame Madeleine GIANELLA pour l'attention prodiguée à l'occasion de ses 80 ans.

### **6.2. Points divers**

Madame FOURNIER revient sur les conséquences de l'orage du vendredi 22 juillet, provoquant des coulées de boues et des éboulements rue Haenlin prolongée et rue des tilleuls. Elle souhaite savoir s'il n'était pas possible que Monsieur HAENLIN, moyennant une indemnisation, ensemence sur une certaine largeur en bordure des champs, afin d'éviter de nouveaux débordements.

L'ordre du jour de la présente séance ayant été épuisé et plus personne ne désirant intervenir, Monsieur le Maire clôt la réunion à 20 heures 15.

Le Maire,  
Michel WILLEMANN